

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02494

Numéro SIREN : 828 210 252

Nom ou dénomination : A CLEANING LUXURING SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2022 sous le numéro de dépôt 8224

*certifié
comptable par la
présidente*

*Mme LEMOFOUET TSAMOU
30èlle Hadège.*

Formulaire obligatoire (article 302 des
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2021

8224.

Désignation de l'entreprise		A CLEANING LUXURING			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		6 ALL AUGUSTE BLANQUI 92000 NANTERRE					
SIRET		8 2 8 2 1 0 2 5 2 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
					Exercice N clos le		
					3 0 0 9 2 0 2 1 1		
		ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	012		
		Autres *		014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	162 683	030	5 028	157 655
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	162 683	048	5 028	157 655
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	14 661	070	14 661
		Autres * (3)		072	76 753	074	76 753
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	81 420	086		81 420
	Charges constatées d'avance *		092	62	094		62
Total II		096	172 896	098		172 896	
Total général (I + II)		110	335 580	112	5 028	330 552	
		PASSIF			Exercice N		
					1		
					NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	11 000	
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126	1 100	
	Réserves réglementées *				130	9 000	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132		
	Report à nouveau				134		
	Résultat de l'exercice				136	40 565	
	Provisions réglementées				140		
Total I				142	61 665		
Provisions pour risques et charges				Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	169 206	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	4 467	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	52 766	172	95 214	
	Produits constatés d'avance				174		
Total III				176	268 886		
Total général (I + II + III)				180	330 552		
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	50 983	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A CLEANING LUXURING		N° cant		Exercice N clos le						
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		x		13.010.92021						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209				210						
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215				214						
				217		4 722		218	57 624					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222						
	Production immobilisée *							224						
	Subventions d'exploitations reçues							226	66 722					
	Autres produits							230	11					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	124 357					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234						
	Variation de stocks (marchandises) *							236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	2					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240						
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	34 649					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		257		244	1 435					
	Rémunérations du personnel *							250	31 897					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	7 647					
	Dotations aux amortissements *							254	3 448					
	Dotations aux provisions							256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259				262	440					
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260										
Total des charges d'exploitation (II)								264	79 519					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	44 838					
Produits financiers (III)		280						294	4 273					
Charges financières (V)								294						
Produits exceptionnels (IV)								290						
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347					300						
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348											
Impôt sur les bénéfices * (VII)								306						
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	40 565					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		40 565		314						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles							318						
	Provisions non déductibles *							322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)							324						
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-c/c d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		350	432						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249				251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997					
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987				342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sixies A)	989									
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138									
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991												
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344									
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993									
	Créance due au report en arrière du déficit								350	66 722				
	Droit divers													
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643									
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647										
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641										
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352		354	25 725	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *										356				
Déficits antérieurs reportables *								dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370		372	25 725	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *							
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		408									
	Autres	410		412		414		416		418									
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	32 000	424		426		428	32 000								
	Constructions	430		432	128 000	434		436		438	128 000								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		448									
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		458									
	Matériel de transport	460		462		464		466		468									
	Autres immobilisations corporelles	470	2 032	472	652	474		476		478	2 683								
Immobilisations financières		480		482		484		486		488									
TOTAL		490	2 032	492	160 652	494		496		498	162 683								
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		508		510							
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		518		520							
	Constructions	520		522	3 093	524		526		528	3 093	530							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		538		540							
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		548		550							
	Matériel de transport	550		552		554		556		558		560							
	Autres immobilisations corporelles	560	1 580	562	355	564		566		568	1 935	570							
TOTAL		570	1 580	572	3 448	574		576		578	5 028	580							
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5		6		7		8		9		10
	6		7		8		9		10		11		12		13		14		15
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values														
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme													
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧											
1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589											
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579	Régularisations	590	583	594	595											
TOTAL					596	585	597	599											

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>A CLEANING LUXURING</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges	620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL	680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises			
Immob. incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996		
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter				
Déficits imputés	983				
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	960				
Total des déficits restant à reporter	970				
IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé			388		
Montant de la TVA collectée			374	8 280	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	1 571	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397		

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 - Etat préparatoire

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: A. CLEANING LUXURING										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le: ..01/10/2020.. et clos le:30/09/2021						Données en nombre de mois				1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :										376			
Dont apprentis										657			
Dont handicapés										651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105			
TOTAL 1										106			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143			
Subventions d'exploitation reçues										113			
Variation positive des stocks										111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153			
TOTAL 2										144			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats										121			
Variation négative des stocks										145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150			
TOTAL 3										152			
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)						022	Effectifs au sens de la CVAE *				023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026			
Période de référence				024	/	/	160	/	/				
Date de cessation					/	/							
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.													

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	11000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

certific conforme  La présidente Mme LEMOFOUET TSANGOU 5-11

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01102020	Régime "simplifié d'imposition"	<input checked="" type="checkbox"/>	ou "réel normal"	<input type="checkbox"/>
et clos le	30092021	Option pour la comptabilité super-simplifiée	<input type="checkbox"/>	TVA	<input type="checkbox"/>
		Option pour le régime de la taxation au forfait	<input type="checkbox"/>		

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : A CLEANING LUXURING Adresse de l'entreprise : 6 ALL AUGUSTE BLANQUI 92000 NANTERRE Mél : Téléphone :	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
SIREN : 8 2 8 2 1 0 2 5 2	Mél :

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	B DIVERS Activités exercées (souligner l'activité principale) : Autres services personnels n.c.a. Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case) <input type="checkbox"/>
----------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		25 725
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu..... a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①..... b		
revenus nets exonérés (a - b)..... c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu..... d		
3. Total	Total c + d.....	25 725
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②		25 725

4. bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

4. ter Revenu compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 *duodécies* du CGI e
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 *duodécies* du CGI f

5. Plus-values
taxées selon les règles prévues ③ par les particuliers à long terme différée de 2 ans (art. 39 *quinquies* I-1 du CGI) ⑤

à court terme et à long terme ④ exonérées à long terme imposables ⑥ à 12,8 %

dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 *septies* A du CGI) ⑤

dont plus-values à court terme exonérées (art. 151 *septies* A et 238 *quinquies* du CGI) ⑤

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 *sexies* ZRR art. 44 *quinquies* Zone franche d'activité art.44 *quaterdecies* Autres dispositifs ⑦

ZFU art. 44 *octies* et 44 *octies* A Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies* Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 *sexies* A

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 *sexdecies* Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 *quater* W) Zone de développement prioritaire art 44 *septdecies*

Exonération ou abattement pratique ⑧ → sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % sur le bénéfice professionnel

7. BIC non professionnels (2031 *Bis*-SD) ● a - BÉNÉFICE b - DÉFICIT

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 *duodécies*) Moins-values à court terme (art. 39 *duodécies*)

- Plus-values
PV nettes à long terme imposable à 12,8%

- Exonération ou abattement pratiqué (art 44 *sexies* et suivants) sur le bénéfice non professionnel

8. Régime des sociétés de personnes ⑨
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Comptabilité informatisée
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)
Nom et coordonnées du CGA/OMGA : FRANCE GESTION 50 Ter RUE DE MAITRE 75540 PARIS
Nom et coordonnées du viseur conventionné

N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné

Identité du déclarant:
Lieu: NANTERRE Date: 16122021
Qualité et nom du déclarant: Président JOELLE NADEGE LEMOFOUET TSANGOU
Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

IMPÔT SUR LE REVENU

N° 2031 Bis-SD
2021

Formulaire obligatoire
(art 53 A ou 302 septies A bis du
du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

Répartition des résultats entre les associés personnes morales

Identification, adresse, qualité des associés personnes morales 1	Siren	Quote-part du bénéfice ou du déficit 2	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4

Répartition des résultats entre les associés personnes physiques

Identification, adresse, qualité des associés personnes physiques 1	Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal	Date et lieu de naissance (Commune, N° département et pays)	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
JOELLE NADEGE LEMOUCUET TSANGUE 6 ALLEE AUGUSTE BLANQUI	92000	NANTERRE	Date: 02/02/1979 Commune: DOUALA Dépt: CAMEROUN Pays:	(25 725)		

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2021

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ①, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

<p>① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD</p> <p>Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.</p>	Exercice 2021
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages.....	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*).....	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)..... (*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ④

④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnels		
Location gérance		
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

2021	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

INFORMATIONS GENERALES

CE TABLEAU EST OBLIGATOIREMENT TRANSMIS.

DECLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE			OGBIC00
Je soussigné(e),			
Informations du professionnel de l'expertise comptable			
Dénomination :	CABINET-D-EXPERTCOMPTABLE.COM	N° SIRET :	75310731700012
Adresse :	126 BOULEVARD HAUSSMANN		
déclare que la comptabilité de			
Informations de l'adhérent			
Dénomination :	A CLEANING LUXURING	N° SIRET :	82821025200015
Adresse :	6 ALL AUGUSTE BLANQUI 92000 NANTERRE		
Tel :		Code activité NAF :	9609Z
Informations du centre de gestion agréé			
Profession :	Autres services personnels n.c.a.		
adhérent du centre de gestion agréé			
Informations du centre de gestion agréé			
N° Agrément :			
Désignation :	FRANCE GESTION		
Adresse :	50 Ter RUE DE MALTE 75540 PARIS		
<ul style="list-style-type: none"> est tenue (1) ou surveillée (2) et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité. (A) atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel. (B) La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. 	1		
	X		
Le	16/12/2021	A :	PARIS
		(*) Nom du signataire :	BELLAICHE

SAGE Experts-comptables janvier 2021 - Etat préparatoire

(*) Le nom du signataire doit être le nom de l'expert-comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur récupérés à partir des NAD entête.

(A) Les réponses possibles sont (1) pour "tenue" ou (2) pour "surveillée"

(B) Si cette case est cochée, cela dispense de fournir à l'OGA une attestation de conformité du fichier des écritures comptables (détention par le cabinet de l'attestation fournie par l'éditeur).

ATTENTION cette case sera cochée si le dossier est en tenue au sein du cabinet et si le cabinet détient l'attestation de l'éditeur du logiciel: Dossier en tenue (1) Détention de l'attestation (X).

AUTRES CAS:

Dossier en tenue (1) sans attestation du cabinet ().

Dossier en révision (2) Détention par le cabinet de l'attestation du logiciel de l'adhérent (X).

Dossier en révision (2) Sans détention par le cabinet de l'attestation du logiciel de l'adhérent ().

INFORMATIONS GENERALES

A CLEANING LUXURING

OGBIC01

Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	camille
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	c.deshaies@cabinet-d-expertcomptable

	Réponses
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ?	1 - Oui
Statut du conjoint dans l'entreprise :	4 - ne travaille pas dans l'entreprise
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération	
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)	
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent ?	1 - Oui
y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ?	2 - Non
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ?	
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable	
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ?	
Si l'adhérent a cessé son activité - Date de la cessation - Motif de la cessation	
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ?	
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif au bilan ? - Désignation - Montant de l'acquisition	
	Montants
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)	
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) - montant des cotisations TNS obligatoires - montant des cotisations TNS non obligatoires	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence (A)	

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

(A) De nombreux exemples sont indiqués dans le guide d'utilisation des tableaux OG FCGA ANPRECEGA

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CGA / OMGA

A CLEANING LUXURING

RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES				Néant	OGBIC02
RELEVÉ DES CHARGES MIXTES ET PRELEVEMENTS EN NATURE					
		Charges	Prélevements	Intégrés localement	
CHARGES MIXTES					
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)					
Habitation					
dont taxe foncière					
Autres dépenses liées à l'habitation					
PRELEVEMENTS EN NATURE					
Marchandises					
Matières premières					
Fournitures consommables et charges externes					
REMUNERATIONS					
Salaires					
dont indemnités journalières des salariés					
Charges Sociales sur salaires					
Cotisations Sociales personnelles de l'exploitant					
Rémunération du conjoint					
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant					
Rémunération des associés non gérants					
IMPOTS ET TAXES					
CSG non déductible					
FRAIS FINANCIERS					
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme					
Intérêts sur crédits à court terme					
AUTRES					
Amendes					
Frais de tenue de compta et d'adhésion à un OGA (2/3 des dépenses dans la limite de 915 €)					
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme					
Divers :					
à préciser					
TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES					
					Montant déduit
Plus-values					
Article du CGI permettant l'exonération					
- 151 septies					
- 151 septies A					
- 151 septies B					
- 238 quinquies					
- Autres					
à préciser					
Plus-value court terme différée					
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 12,8%					
Autres déductions fiscales					
à préciser					

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CGA / OMGA A CLEANING LUXURING

TVA COLLECTEE										OGBIC03
Renseignements généraux concernant la TVA										Réponses
TVA sur les débits ou encaissements ?										2 - Encaissements
Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ?										2 - Non
Détail des comptes 70										
7062	PRESTATIONS SERVICES 20%	52 319	52 319							
7061	PRESTATIONS SERVICES 10%	5 305		583						4 722
Total CA										
<small>SI TVA sur la marge, Marge HT (si TVA sur marge non comprise dans détail ci-dessus)</small>										
Produits - autres classes 7										
Autres opérations (+ et -) (2)										
Acquisitions intracommunautaires										
Achats auto-liquidés (sous-traitance bâtiment, télécartes, etc.)										
CORRECTIONS DEBUT D'EXERCICE <small>Compte de régularisation fin d'exercice (N-1)</small>										
4181	+ Clients Factures à établir									
4198	- Avoirs à établir									
4687	+ Produits à recevoir									
487	- Produits constatés d'avance									
SI TVA sur Encaissements										
410 à 4164	+ Créances clients									
411	CLIENTS	5 172	5 172							
4191 - 4196 - 4197	- Avances clients									
+ Effets escomptés non échus										
+/- Autres										

SAGE Expert-comptable - Janvier 2021 - Pdf informatique

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CGA / OMGA A CLEANING LUXURING

TVA COLLECTEE										OGBIC03
Comptes de bilan (N-1) et de compte de résultat (N)										
4181	- Clients Factures à établir	12 420	11 166	86						1 168
4198	+ Avoirs à établir									
4687	- Produits à recevoir									
487	+ Produits constatés d'avance									
SI TVA sur encaissements										
410 à 4164	- Créances clients									
410	CLIENTS	(12 420)	(11 166)	(86)						(1 168)
4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients									
	- Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									
AUTRES CORRECTIONS										
654 - 6714	- Créances irrécouvrables									
	+/- régularisation (N-1) en base									
	Base HT taxable	62 796	57 491	83						4 722
	Base HT déclarée	43 885	43 675	210						
	Ecart en base (à justifier)	18 911	13 816	373						4 722
	TVA à régulariser	2 801	2 764	37						
	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes	Taux % (1)	Exo						
			20,00	10,00						
4457	TVA collectée (4)									
4455	TVA à décaisser	1 714								
44567	Crédit de TVA									
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser	2 801	2 764	37						

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CGA / OMGA A CLEANING LUXURING

TVA COLLECTEE

OGBIC03

Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :

SAE Eclairage - Janvier 2021 - EMI - Préparatoire

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant		Réponses
Date de la déclaration		
Montant		
TVA DEDUCTIBLE		
Renseignements généraux concernant la TVA		
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable		

- (1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux TVA dans le tableau soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés
- (2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CGA / OMGA

A CLEANING LUXURING

PREVENTION DES DIFFICULTES

OGBIC05

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Entreprise en difficultés :	2 - Non
Pérennité de l'entreprise, nature des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs etc...)	
Existe-t-il un projet de :	
Ouverture d'une procédure collective	
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitation sont-ils détenus :	

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS ORDINAIRES
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**

en date du 02/02/2022

A CLEANING LUXURING SERVICES

SASU au capital de 11 000 € (onze mille euros)

dont le siège social se situe : 6 allée Auguste Blanqui

enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro _____.....

Je soussigné(e) LEMOFOUET TSANGUE JOËLLE NADÈGE, agissant en qualité de Président et seul associé de la société : A CLEANING LUXURING SERVICES, a pris des décisions portant sur les points suivants :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2021
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2021
3. Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 30/09/2021
4. Rémunération de l'associé unique au titre de ses fonctions de Président de la société

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Résolution n°2 : Affectation des résultats

L'associé unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice comptable de 40 565.26 € (quarante mille cinq cent soixante cinq euros et vingt six centimes), et fiscalement de – 25 725 €. Donc , ne pourra rien percevoir au titre de dividendes sur cette exercice 2020 – 2021.

Il est décidé d'affecter le montant de ce bénéfice comme suit :

Il a été décidé de reporter 40 565,26 €(quarante mille cinq cent soixante cinq euros et vingt six centimes euros) dans le compte " report à nouveau " et zéro euros sera attribué à la rémunération de l'associé unique.

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, des dividendes ont été versés.

Résolution n°3 : Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 30/09/2021

L'associé unique atteste qu'aucune convention réglementée telle que définie à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 30/09/2021.

Résolution n°4 : Rémunération de l'associé unique au titre de ses fonctions de Président de la société

L'associé unique de la société décide d'être rémunéré pour ses fonctions de Président de la société pour l'exercice clôturé.

L'associé unique déclare percevoir une rémunération de 20924,46 € .

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Nanterre, le 02/02/2022.

SIGNATURE DE L'ASSOCIÉ UNIQUE


La présidente
Mme LEMOFOUET 82821025200015